

COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**LANGUE ... - UF 7 - NIVEAU INTERMEDIAIRE –
EPREUVE INTEGREE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 73XX20U21D2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 26 octobre 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

LANGUE ...- UF 7 - NIVEAU INTERMEDIAIRE – EPREUVE INTEGREE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant est capable de comprendre et d'utiliser activement et de manière spontanée une langue de communication orale et écrite standard¹.

1.3. Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite a le niveau :

B1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant doit être en possession des attestations de réussite des quatre premières unités de formation constitutives de la section du niveau intermédiaire (UF3, UF4, UF5 et UF6).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Langue ... – UF7 – niveau intermédiaire – Epreuve intégrée	CG	A	10
3.2. Part d'autonomie			-
Total des périodes			10

¹ Il s'agit de «la variété de langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître» (KLINKENBERG, J. – M., *Des langues romanes*, Duculot, LLN, 1994, p. 38).

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant fournira un travail écrit, le présentera sous forme d'exposé et sera mis dans une situation de communication interactive lui permettant de démontrer qu'il maîtrise les compétences de l'oral et de l'écrit correspondant aux objectifs spécifiques suivants :

- ◆ en compréhension de l'oral :
 - comprendre l'information contenue dans des documents multimédias authentiques ayant trait à des sujets de la vie courante, culturelle, sociale et socioprofessionnelle.

- ◆ en compréhension de l'écrit :
 - comprendre des textes authentiques rédigés dans une langue standard, relatifs à l'actualité ou à des sujets de la vie courante, culturelle, sociale et socioprofessionnelle et y trouver l'information pertinente.

- ◆ en production écrite :
 - produire un travail sur un sujet relatif à l'actualité, la culture, la vie sociale ou socioprofessionnelle,
en respectant la morphosyntaxe.

- ◆ en production orale en continu :
 - exposer ce travail,
en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

- ◆ en interaction orale :
 - répondre aux questions posées par les membres du jury au départ du travail et donner son avis en le motivant ;
 - recourir à des stratégies de communication, orales ou non, qui visent à compenser une connaissance imparfaite du code linguistique ou toute autre cause d'interruption de la communication,
en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

4.2.1. Préparation de l'épreuve intégrée

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences quantitatives et qualitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation.

4.2.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Le chargé de cours organisera des séances individualisées pour :

- ◆ vérifier le respect des consignes générales et l'état d'avancement du travail ;
- ◆ conseiller l'étudiant et le motiver dans la recherche de la qualité ;
- ◆ réorienter le travail en cas de besoin.

4.2.3. Epreuve intégrée :

Le chargé de cours conduira l'entretien visant à vérifier si l'étudiant maîtrise les compétences de l'oral et de l'écrit décrites au point 4.1.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de :

- ◆ comprendre des documents authentiques d'un registre de langue standard, relatifs à l'actualité ou à des sujets de la vie courante, culturelle, sociale et socioprofessionnelle afin de réaliser un travail écrit personnel, de l'exposer et de répondre aux questions posées par les membres du jury,
- ◆ recourir à des stratégies de communication, orales ou non, qui visent à compenser une connaissance imparfaite du code linguistique ou toute autre cause d'interruption de la communication,

en respectant la morphosyntaxe, avec une prononciation, une intonation et une accentuation clairement intelligibles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du degré de compréhension,
- ◆ de l'étendue du répertoire lexical,
- ◆ du degré de correction morphosyntaxique,
- ◆ de la capacité à s'auto-corriger,
- ◆ du degré de clarté de la prononciation,
- ◆ du degré de fluidité de la production (débit, rythme, intonation et accentuation),
- ◆ du degré de pertinence des stratégies verbales et non verbales utilisées pour mener à bien la tâche.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.